

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-trois, le 24 avril**, à 18h30, le Conseil Municipal de Comps s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FABRE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Myriam CORDEIL, Marianne CHARMIER, Marie-Christine HOUVILLE,

Messieurs Yannick TERROT, Marc ALEXANDRE, GRAS Roger, Samy RASPAIL,

Etaient absent excusé : Juliette DEVRED, Corinne GUILLAUME LAFOND, Florian MAZOYER

Secrétaire de séance : Madame Myriam CORDEIL

I. Ordre du jour détaillé de la séance

1. Désignation de la secrétaire de séance : Madame Myriam Cordeil
2. Le point sur le projet des travaux sur les bâtiments communaux délibération 2023 N°9
3. Demande de subvention complémentaire au département et à la région
4. Informations et questions diverses
 - 4.1. Le camping

II. Le point sur le projet des travaux sur les bâtiments communaux délibération 2023 N°9

Objet : restructuration de la mairie - signature des marchés de travaux - DE_2023_09

Monsieur le Maire rappelle le projet de restructuration de la mairie et la délibération N°4 du 24/02/2022 attribuant la maîtrise d'oeuvre de l'opération au cabinet d'architectes PEYSSON-VETTORELLO à Bourdeaux.

Il explique qu'à l'issue de la consultation des entreprises, le lot N°7 "plomberie chauffage citerne" a été déclaré infructueux, il a été relancé auprès de cinq entreprises dont 3 ont répondu.

A l'issue de l'analyse des candidatures, des offres et des négociations, il y a désormais lieu d'attribuer les marchés.

La Commission d'Appel d'Offres a été réunie en présence de l'équipe de maîtrise d'œuvre et propose de retenir les entreprises suivantes :

- lot 1 "démolition / maçonnerie /aménagements extérieurs" : Entreprise CHAZET à Cléon d'Andran - 129 995.00 € HT

- lot 2 "menuiseries extérieures alu" : Entreprise GROSJEAN à Valréas - 24 550.30 € HT

- lot 3 "menuiseries intérieures bois" : Menuiserie DESGRANGES à Dieulefit - 13 087.00 € HT
- lot 4 "doublages cloisons peintures" : Entreprise JMB BATIMENT à Saoû - 38 852.55 € HT
- lot 5 "carrelage / faïences" : YAMAN MT CERAMICS à Aubenas - 8 315.00 € HT
- lot 6 "électricité courants faibles" : REBOUL COTTE à Montélimar - 16 000.05 € HT
- lot 7 "plomberie sanitaire / chauffage / ventilation" : CHAUFFAGECO à Poët-Laval - 34 333.60 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- DECIDE l'attribution des marchés comme détaillé ci-dessus
- AUTORISE le Maire à signer tout document utile à cette décision

III. Demande de subvention complémentaire au département et à la région, délibérations 10 et 11

Objet : restructuration de la mairie - demande d'une subvention complémentaire au Département de la Drôme - DE_2023_10

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°13 du 16/09/2021 qui sollicitait une subvention auprès du Département de la Drôme pour les travaux de restructuration de la mairie.

Il explique que cette délibération mentionnait un montant prévisionnel de travaux basé sur l'APS, pour un montant total de 292 349.76 € HT.

Le Département a répondu favorablement en retenant un montant de travaux de 287 350.00 € HT (en ne tenant pas compte de la ligne "imprévis").

Maintenant que les montants des marchés de travaux ont été validés, et que les travaux annexes (déplacement temporaire du secrétariat, réseaux, etc) ont été réalisés, l'enveloppe globale a été portée à 344 562.85 € HT.

Il propose de solliciter une subvention complémentaire auprès du Département de la Drôme sur une enveloppe de 344 562.85 € - 287 350.00 € soit : 57 212.85 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- DECIDE de solliciter l'attribution d'une subvention complémentaire auprès du Département de la Drôme sur un montant de 57 212.85 € HT pour les travaux de restructuration de la mairie.
- AUTORISE le Maire à signer tout document utile à cette décision

Objet : restructuration de la mairie - demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes - DE_2023_11

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2022-2 du 20/01/2022 qui sollicitait une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux de restructuration de la mairie.

Il explique que cette délibération mentionnait un montant prévisionnel de travaux basé sur l'APS, pour un montant total de 292 349.76 € HT.

Maintenant que les montants des marchés de travaux ont été validés, et que les travaux annexes (déplacement temporaire du secrétariat, réseaux, etc) ont été réalisés, l'enveloppe globale a été portée à 344 562.85 € HT.

Il propose de modifier le montant de l'enveloppe de la demande de subvention par ce montant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- DECIDE de porter le montant de l'enveloppe des travaux de restructuration de la mairie à 344 562.85 € dans le cadre de la demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

- AUTORISE le Maire à signer tout document utile à cette décision

IV. Informations et questions diverses.

Camping, demande d'extension des capacités d'accueil. La réponse négative (certificat d'urbanisme) a été communiquée au demandeur le 7 avril 2023.

Levée de la séance à 19 heures 30.

M FABRE Jean-Pierre

Mme CORDEIL Myriam